

DELFINGEN, un leader mondial dans les solutions de protection et de cheminement des réseaux électriques et fluides embarqués

Communiqué de presse

Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec le Crédit Industriel et Commercial (CIC)

La société DELFINGEN Group S.A annonce avoir mis fin au contrat de liquidité confié jusqu'alors à la société CM CIC SECURITIES, au 30 avril 2019, et portant sur les titres de DELFINGEN Industry S.A.

Parallèlement, la société DELFINGEN Industry S.A annonce avoir confié au Crédit Industriel et Commercial (CIC), à compter du 1^{er} mai 2019, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres DELFINGEN Industry.

Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité, et en particulier la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, et est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

La plateforme de négociation sur lesquelles les transactions relatives au contrat de liquidité seront effectuées est Euronext Growth.

Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont de 100 000 euros en espèces.

Il est précisé, qu'en application du contrat, les situations ou les conditions conduisant à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes :

“L'exécution du contrat est suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF. Elle est suspendue en outre à la demande de l'Emetteur pour la période qu'il précise. Le contrat peut également être suspendu par l'animateur lorsque des informations portées à sa connaissance le mettent dans l'impossibilité de continuer à assurer ses obligations”.

Le contrat pourra en outre être résilié à tout moment par DELFINGEN Industry ou avec un préavis de 30 jours par CIC, dans les conditions de clôture prévues au contrat.

EURONEXT GROWTH Paris
Code ISIN : FR 0000054132
Mnémonique : ALDEL

ALDEL
EURONEXT
GROWTH

Membre de
MiddleNext

www.delfingen.com